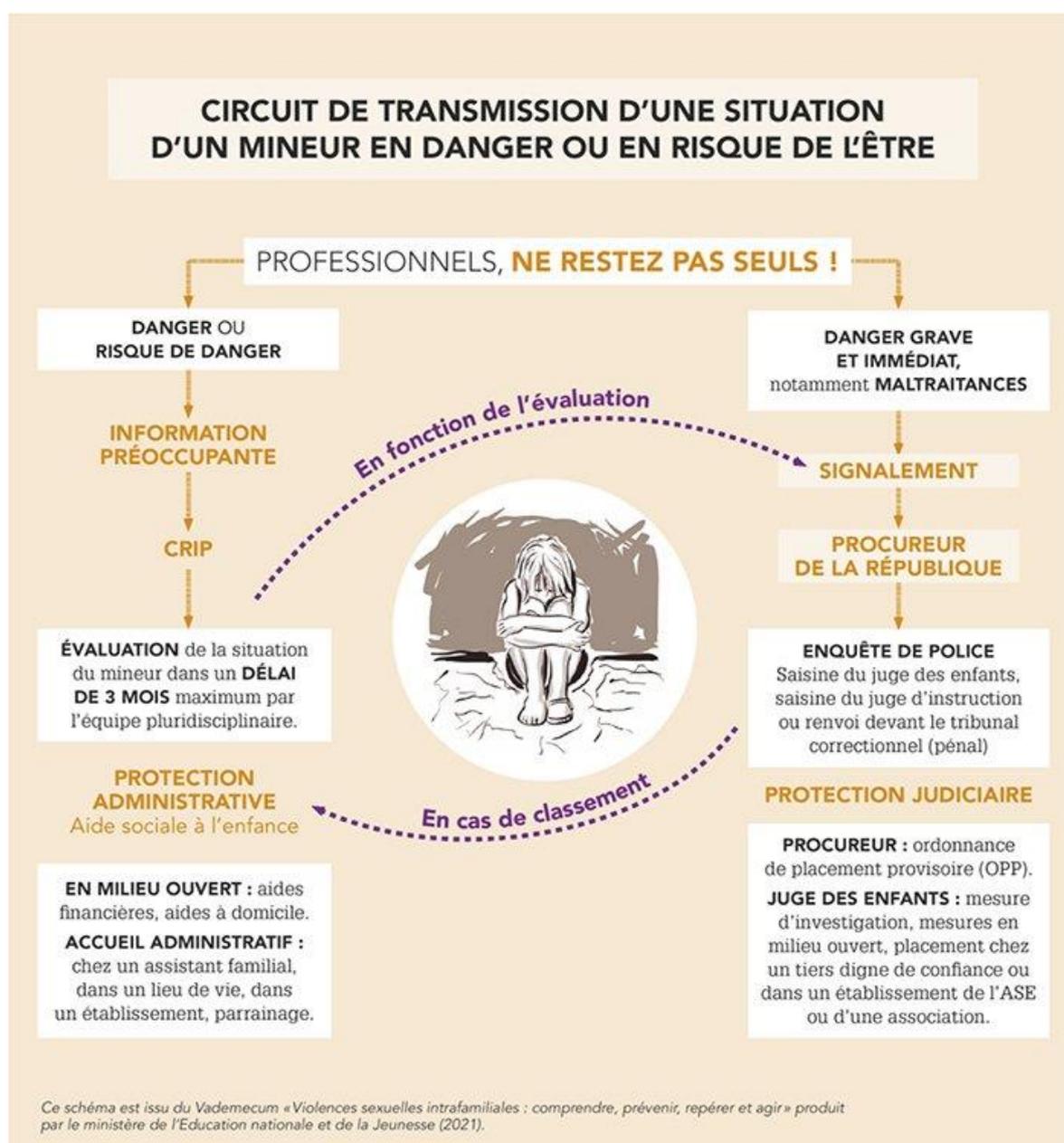


# Explosion des IP : Mais comment faire face ?

Ash – mars 2024.

Depuis quelques mois, de nombreux interlocuteurs nous ont fait part de leurs préoccupations face à l'inflation des informations préoccupantes. Certains nous ont avoué qu'ils ouvraient le parapluie face à cette avalanche, quand d'autres n'osent pas déclencher un engrenage qui pourrait s'avérer néfaste pour les familles. Nous avons enquêté et, oui, nous avons constaté que les IP explosent... quand on peut les compter. Mais face à la complexité du dispositif, des départements agissent, s'adaptent et innovent.

## Informations préoccupantes : un gouffre sans fond



L'explosion du nombre des informations préoccupantes engorge les cellules de recueil des informations préoccupantes (Crip). Et bouleverse le quotidien de l'ensemble des travailleurs sociaux, accaparés par des missions d'évaluation pour lesquelles ils n'ont pas toujours été formés.

En décembre dernier, la Gironde a enregistré un bien triste record. Quelque 600 informations préoccupantes (IP) sont parvenues à la cellule de recueil des informations préoccupantes (Crip) du département. « *Depuis que la cellule existe, on n'avait jamais eu à en traiter autant* », déplore Catherine Gilardeau, sa responsable. L'inquiétante envolée des IP ne se cantonne évidemment pas aux frontières du Bordelais. Si elle touche les territoires à des degrés divers, la flambée de ce dispositif d'alerte au département, déclenché dès qu'un mineur est en danger ou risque de l'être, se propage dans tout l'Hexagone. « *La hausse est significative partout, et particulièrement importante dans certains départements* », constate Pascal Vigneron directeur du 119, le numéro national de l'enfance en danger. « *Augmentation sans précédent* », « *phénomène massif* », « *montée en charge* »..., les expressions superlatives des travailleurs sociaux chargés de traiter les IP se déclinent à l'envi pour en traduire l'explosion. Reléguant la poussée de l'après-Covid au placard des statistiques surannées. « *On avait accusé une grosse augmentation à l'époque, mais maintenant, en comparaison, cela ne semble plus grand-chose* », relativise Chloé Leray, responsable de la Crip du Morbihan. En témoignent les vertigineuses données recensées par les Crip. A titre d'exemple, les informations préoccupantes ont grimpé de 29 % dans le Morbihan et de 17 % en Gironde en un an. Bondi de 18 % dans le Nord et de 22 % en Seine-Saint-Denis en deux ans. L'Eure et le Val-de-Marne connaîtraient également la même hausse.

Malgré l'ampleur du phénomène, impossible d'obtenir un état des lieux au niveau national. Certes, la data compilée par les services du 119, accessible à chaque citoyen, esquisse une ébauche de l'étendue de cette vague d'alertes. Sur les quelque 37 000 appels passés en 2023, plus de 58 % ont en effet débouché sur une IP. Soit une augmentation de 2,6 % en un an. Mais aucun décompte de l'activité de l'ensemble des Crip ne semble envisageable à l'heure actuelle. « *Comme elles ne qualifient pas toutes les IP de la même façon, les données transmises ne sont pas suffisamment homogènes pour que l'on puisse les exploiter au niveau national*, décrypte Magali Fougère-Ricaud, magistrate détachée à l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE). *C'est d'ailleurs la raison pour laquelle celui-ci s'est lancé il y a plusieurs années dans une démarche de définition d'indicateurs communs pour harmoniser les chiffres. Encore faut-il que les Crip aient les moyens ou la volonté de se les approprier.* » Ce qui, pour l'instant, est loin d'être le cas. Il y a les départements où l'on décompte les IP par fratries, et ceux qui les comptabilisent par enfants. Ceux où on intègre les mineurs non accompagnés aux statistiques et ceux où on ne le fait pas. Même la définition de l'information préoccupante varie d'un territoire à l'autre, au gré des terminologies de chacun. Suivant les cas, l'IP correspond à une alerte entrante, à celle restant après un tri sommaire ou à une information qualifiée par une première évaluation.

## Une zone grise

Des pratiques hétérogènes qui expriment la difficulté à définir avec précision une notion dont les contours demeurent mal circonscrits. Si même les experts des Crip peinent à trouver une acception commune, comment des travailleurs sociaux non spécialisés ou, à plus forte raison des professionnels en lien avec l'enfance, de l'enseignant au médecin en passant par les animateurs de centres de loisirs, pourraient-ils s'y retrouver dans la zone grise que constitue l'IP ? Et l'augmentation des IP est-elle le reflet de la hausse du nombre d'enfants en

souffrance ou l'illustration du grand flou dans lequel naviguent les professionnels, les incitant à déclencher des alertes ou à évaluer qu'elles sont justifiées pas toujours à bon escient ?

L'explosion des informations préoccupantes traduit sans doute la forte progression des situations de danger avéré ou potentiel subies par les mineurs en France. « *La protection de l'enfance est le reflet de la société actuelle, considère Chloé Leray. On voit bien que la complexité de la situation nationale et mondiale, des conflits aux bouleversements de l'environnement en passant par le Covid, ont accru l'anxiété et accentué la paupérisation, fragilisant l'équilibre familial. On rencontre notamment énormément d'événements avec des problématiques d'ordre psychologique et psychique, et une augmentation des addictions.* » Auxquels s'ajoutent une recrudescence des violences conjugales, des conflits parentaux et des négligences aux enfants. « *Dans un contexte de crise de la protection de l'enfance, nous faisons face à des publics qui connaissent des situations de plus en plus dégradées, aux problématiques multiples* », rappelle Sylvie Guiraud, responsable de la Crip de Seine-Saint-Denis.

En médiatisant les maltraitances faites aux enfants, les campagnes de communication nationale, à l'image de celle sur l'inceste diffusée à l'automne dernier, provoquent aussi une prise de conscience chez les particuliers et les professionnels qui les pousse à agir. Un autre biais vertueux augmente mécaniquement les IP. « *Comme la plupart des structures, en étoffant nos équipes, nous avons amélioré la prise en charge des situations, analyse Pascal Vigneron. Au 119, par exemple, le taux de décrochés est de 96 % et le temps d'attente de moins d'une minute trente en moyenne pour avoir une voix humaine.* » Lequel 119 alimente justement entre 12 % et 20 % des Crip.

### Désarroi des enseignants

Il n'empêche. Face aux informations préoccupantes, les professionnels au contact des enfants manquent de repères. Au premier rang desquels les enseignants, principaux pourvoyeurs d'IP. « *Même pour des travailleurs sociaux formés, détecter les signaux et rédiger un écrit parfaitement adapté n'est pas toujours aisé. Les enseignants, eux, ont été formés pour s'occuper d'un élève idéal. Malgré les sensibilisations, ils n'ont bénéficié d'aucun apprentissage en matière de protection de l'enfance* », assure Nathalie Andrieux, assistante sociale à l'Education nationale. Créées par la loi du 5 mars 2007 en même temps que les Crip chargées de les centraliser et de décider de leur orientation, les informations préoccupantes résultent d'une volonté de ne manquer aucun cas d'enfant en danger. Résultat, la définition de ce dispositif s'est étendue au point d'en faire une notion difficile à appréhender.

Preuve en est sa caractérisation à rallonge selon laquelle une IP est une alerte à activer pour tout mineur si « sa santé, sa sécurité ou sa moralité sont en danger ou en risque de l'être, ou que les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises ou en risque de l'être ». « *En intégrant de nouvelles typologies, précise Pascal Vigneron, comme les violences éducatives ordinaires, on a élargi le champ des maltraitances.* » Et plongé les équipes dans un désarroi accru. « *Ce n'est pas aux enseignants de faire ça. Lorsque nous n'étions pas affectés sur plusieurs établissements scolaires, comme aujourd'hui par manque de personnel, ils pouvaient venir nous voir de façon informelle pour nous demander un conseil. Aujourd'hui, ils sont livrés à eux-mêmes* », observe Nathalie Andrieux.

Alors, suivant les cas, les professeurs et autres directeurs déclenchent trop souvent des IP. Ou pas assez, par peur de se tromper, ou de briser le lien patiemment tissé avec les familles par

une IP pas toujours rapidement suivie d'effet. *« Ils ont peur des représailles, souvent à raison, juge Pascal Vigneron. Lorsque j'étais sur le terrain, j'ai pu observer que la famille met toute son énergie pour savoir qui l'a "dénoncée". Pour beaucoup de professionnels, le passage à l'écrit peut aussi être un frein. »* D'autant que le monde éducatif ne se limite pas aux enseignants et directeurs d'établissements. *« Toute personne qui dans le cadre de ces activités a une mission auprès de l'enfant est censée prévenir. Mais la dame de la cantine, l'Atsem qui aide l'institutrice ou, à plus forte raison, les professionnels de l'animation, qui ne sont parfois que des gamins de 17 ans, ont-ils les clés pour le faire ? »*

## Evaluer le danger

Selon Chloé Leray, *« il faut sensibiliser pour que les signalants prennent conscience qu'une IP n'est rien d'autre qu'un outil qui nous permet d'évaluer de manière globale s'il y a un danger ou un risque de danger. Et donc quelle aide on pourra apporter, et dans quel cadre. »* Mais malgré la distinction établie entre le signalement, réservé aux dangers avérés, et l'information préoccupante, simple alerte en cas de doute sur le bien-être d'un enfant, le fantasme d'une aide sociale à l'enfance systématiquement synonyme de placement à la peau dure.

A l'inverse, par peur de rater une maltraitance, les professionnels font parfois preuve de trop de zèle quand ils informent les Crip dès que les absences d'un élève s'accumulent, ou que ses vêtements ne sont pas adaptés à la température. Au point de sortir le parapluie ? *« Il est probable que certains professionnels se couvrent. Même si ce n'est pas massif, à chaque décès d'enfant maltraité, certains nous remontent des situations dès qu'ils voient un bleu »,* constate Catherine Gilardeau. Educateur spécialisé dans un foyer d'urgence, Christian Haag estime qu'environ une IP sur quatre n'aurait pas lieu d'être. *« Nous voyons arriver des enfants avec de très gros troubles du comportement, envoyés par l'Education nationale débordée par des profils pour lesquels elle n'a pas les outils adéquats, mais qui ne sont pas forcément dans des situations familiales nocives, explique le professionnel. Les signalants veulent bien faire, certains pensent qu'il s'agit d'une solution miracle, mais n'ont pas toujours conscience de la portée d'une IP. »*

Quelles qu'en soient les causes, une chose est sûre, l'accroissement du nombre d'informations préoccupantes a des conséquences sur le quotidien des travailleurs sociaux. En tout premier lieu, par la difficulté que constitue l'évaluation pour des professionnels qui, dans leur grande majorité, n'ont bénéficié que de quelques heures de formation en protection de l'enfance. Et restent conditionnés par le prisme de l'alliance avec les publics, difficilement compatible avec la neutralité qu'impose une information préoccupante et, à plus fort degré, une évaluation. *« Avant notre réorganisation, les équipes d'évaluation commençaient par faire de la prévention, c'est-à-dire tout simplement leur travail, analyse Catherine Gilardeau. Tirillées entre l'évaluation et l'accompagnement, elles amalgamaient leurs deux missions, en tentant de proposer des solutions aux familles avant de rendre leurs conclusions. Il n'y avait plus de limites et on se retrouvait parfois avec des évaluations qui duraient entre six et neuf mois au lieu des trois imposés par la loi. »*

## Sur tous les fronts

Assistante sociale de secteur depuis 2019, Océane Motay a bénéficié, comme plusieurs de ses collègues, de nombreuses formations par le département du Morbihan pour se spécialiser dans l'évaluation pendant un an. *« Avant cela, il m'était difficile de gérer l'inquiétude et la colère que les familles ressentaient au moment de l'évaluation, et de repérer celles qui, déjà*

*habituées aux travailleurs sociaux, savent donner le change. A l'école, on ne nous apprend pas non plus à rédiger des écrits. Ni à mener un entretien avec les enfants, exercice spécifique très dur à réaliser sans les outils que l'on m'a fournis pendant mes formations continues », se souvient-elle. Revenue aujourd'hui à la polyvalence, Océane Motay regrette le temps où elle ne se consacrait qu'aux IP : « La protection de l'enfance devient la priorité du secteur et le reste passe un peu à la trappe. Les IP occupent 40 % de mon temps et je ne peux pas faire de la prévention autant que nécessaire. Du coup, j'ai un peu l'impression d'être partout à la fois, sans être efficace nulle part. »*

Même chose pour les Crip. Entre le recueil des IP, la mise en place d'un premier filtre pour écarter les alertes, les envois au commissariat ou au parquet – susceptible de leur renvoyer leur demande s'il estime avoir besoin d'une évaluation –, les renforts pour aider à résorber l'engorgement des évaluations, les conseils techniques aux professionnels en contact avec les enfants et les opérations de sensibilisation de ces mêmes professionnels, leurs équipes prennent des allures d'armées de Shiva. Et à force d'être sur tous les fronts, peinent à remplir toutes leurs missions. « La masse d'IP à traiter ne me laisse pas soutenir mon équipe, ni sensibiliser les signalants autant que je le voudrais », déplore Chloé Leray. Entraînant du même coup une hausse des IP inadaptées et un surcroît de travail, dans un cercle infernal harassant. « Les travailleurs sociaux sont épuisés par la multiplication des situations et des missions », regrette Pascal Vigneron.

Pour gagner en efficacité, les Crip ont entamé leur mue. A l'image de celle de la Gironde, qui a doublé ses effectifs, passant de 9 à 18 postes, dont un de « chargée de la qualité de l'information » pour dresser une image réelle de la situation dans le département. En outre, neuf équipes dédiées à l'évaluation, une pour chacun des pôles territoriaux de solidarité du département, ont été créées. Bénéficiant elles aussi de nouveaux postes, étoffant l'équipe de 15 à 24 personnes en deux ans, la Crip de Seine-Saint-Denis s'est dotée d'une cellule spécialisée en évaluation (*voir le reportage page 38*). Le département du Nord, lui, a récemment engagé une expérimentation de la délégation de l'évaluation des IP à ses partenaires associatifs dans le cadre d'un plan d'urgence lancé en juin 2022. Et la Crip du Morbihan a formé de nombreux professionnels de première ligne pour les aider à améliorer leurs pratiques en matière d'évaluation.

« Désormais, dans 95 % des nouveaux cas, on est dans les temps », se réjouit Catherine Gilardeau. Une performance malheureusement parfois sans effet, quand le reste du secteur n'est pas en mesure d'appliquer les recommandations des évaluateurs. « Malgré la hausse et la meilleure qualité des évaluations, il y a un manque de moyens pour les convertir en mesures, regrette Océane Motay. Même si l'aide sociale à l'enfance reste en veille sur les situations où on sait qu'il y a danger, si rien ne peut être mis en place, cela crée une frustration. » Et un risque de voir les situations se dégrader un peu plus, entraînant le déclenchement de nouvelles IP, qui viennent grossir les statistiques.

29 % C'est l'augmentation des IP dans le Morbihan en un an.  
58 % des appels au 119 ont débouché sur une IP en 2023

# Voyage au cœur de la Crip de Seine-Saint-Denis

Face à l'explosion des informations préoccupantes, la cellule chargée de les recueillir a optimisé son organisation pour traiter au mieux le flux sans fin de demandes.

Postée devant les deux écrans d'ordinateurs du bureau de la permanence, Juliette Reynes pianote sur son clavier. « *Un instant... je regarde si ma collègue a transféré l'appel du 119, précise la professionnelle au haut-parleur de son téléphone, le regard plongé dans ses mails. Alors... je vous confirme que l'information préoccupante et la demande d'enquête de police en vue d'une OPP (ordonnance de placement provisoire) ont bien été transmises. Mais nous n'avons pas reçu de 119.* » Concentrée, Juliette Reynes vérifie une seconde fois avec soin. Pas question de perdre du temps pour cette situation qui nécessite une réaction en urgence. L'avant-veille, à 17 h 37, la cellule de recueil des informations préoccupantes (Crip) de Seine-Saint-Denis a reçu une de ces alertes qu'elle centralise, de la part d'une puéricultrice d'une PMI (protection maternelle et infantile) du département. La professionnelle a été prévenue par des habitants du quartier qu'un bébé de moins de 2 ans subissait régulièrement des insultes et des coups de sa mère. En guise de repas, l'enfant recevait des biberons, yaourts et pains au chocolat, et du sirop à dose régulière pour la faire dormir. Tour à tour enfermée dans sa chambre, ou ballotée de son parc à sa chaise haute, sans jamais marcher, pour ne pas perturber le chien de la maison.

Suivie à la PMI, la fillette présenterait un retard de développement, de langage et une mauvaise prise de poids. Inquiète, la signalante a conseillé aux voisins de contacter le 119, numéro d'urgence de l'enfance en danger, pour appuyer son information préoccupante (IP). D'où la recherche d'une trace écrite de cet appel, systématiquement transmis à la Crip.

Pourtant, la travailleuse sociale reste sereine. Aucune information préoccupante n'est arrivée ce matin dans la messagerie de la permanence dont elle est chargée avec son binôme. Et à peine quatre appels ont été reçus en 45 minutes. Autant dire une broutille. En moyenne, la cellule reçoit 20 coups de fil par jour et 10 à 15 IP sur sa messagerie. Un rythme intense, sans commune mesure pour autant avec le pic de chaque veille de vacances scolaires. Comme vendredi dernier, où 65 IP ont été enregistrées en une seule journée. « *C'est souvent le moment où les enfants racontent à leurs enseignants qu'ils ne veulent pas rentrer chez eux parce qu'ils sont maltraités*, raconte la rédactrice. *Alors les établissements scolaires multiplient les envois avant de partir. Avec un tiers des IP, ce sont nos premiers signalants.* » Suivis par le parquet (19 %) et les services du 119 (10 %).

« C'est un puits sans fond »

Alors Juliette Reynes profite de l'accalmie. Sans « les tours de pise » de papiers qui remplissent ordinairement les deux casiers destinés aux demandes ou retours d'évaluation à destination des deux responsables. Sans ces jours où les files d'attente s'allongent devant le bureau des dirigeantes pour leur faire signer des documents à la chaîne. Sans ces moments où « *on envoie des demandes d'enquête de police à la pelle, tout en répondant au téléphone et aux mails en continu* ». Placardé sur les murs du bureau, le portrait de Shiva est d'ailleurs là comme pour jauger l'efficacité de ses disciples improvisés. Mais, pour les casiers bleus siglés du prénom de chaque membre chargé du traitement des IP, où elles sont entreposées par secteur, rien à faire : « *C'est un puits sans fond* », préfère plaisanter la professionnelle.

Et ce malgré une équipe qui s'est étoffée, passant de 15 à 24 personnes en deux ans (une responsable, une adjointe, des « rédacteurs administratifs », des travailleurs sociaux, un médecin et un psychologue). Il n'en faut pas moins pour traiter les 4 517 informations préoccupantes reçues en 2023. Soit une augmentation de presque 6 % en un an, et de 22 % en deux ans. Et depuis le début de l'année, le service a déjà enregistré 647 nouvelles alertes.

Une densité lourde à porter. « Lire des IP à la chaîne est éprouvant, reconnaît Aurélie Roncin, éducatrice spécialisée. Sur le terrain, on accompagne des familles en vue de la construction d'un projet. On n'a pas à lire en permanence toute la souffrance à laquelle les enfants sont exposés. Et puis, alors qu'en première ligne les parents dangereux ont déjà été écartés, ici on sait que pendant qu'on lit, l'enfant est potentiellement en train d'être maltraité. »

Sans compter que depuis peu, photos et enregistrements sont venus durcir la description des situations. Malgré tout, après dix-huit ans passés au contact des familles, Katarina Erikson ne regrette pas son choix. « Certes, on est toujours dans le risque. On ne doit jamais perdre de vue l'intérêt supérieur de l'enfant car la responsabilité est énorme : il faut arbitrer entre le danger encouru et la conscience qu'un placement en urgence peut être traumatique. Mais quand on a travaillé longtemps sur un territoire, on a envie de prendre de la distance », estime la responsable adjointe.

Une procédure millimétrée

Les missions à la Crip ne manquent pas. D'abord la permanence donc, qui se dédouble entre conseils aux signalants et recueil des IP. Assurée en rotation d'une demi-journée par un duo composé d'un rédacteur et d'un technique, la procédure est millimétrée. Pour le rédacteur, il s'agit d'imprimer les IP, de les enregistrer dans le tableau Excel maison. Puis de vérifier si le service social départemental, la PMI et l'aide sociale à l'enfance (ASE) connaissent la situation, et, si besoin, de rédiger un résumé de l'IP. Le tout retranscrit sur un bordereau, surnommé « papillon », à transmettre au technique. Charge à ce professionnel d'éventuellement rappeler le signalant pour obtenir des précisions, avant de décider de l'orientation à donner à l'alerte. Les possibilités sont multiples : requérir une enquête de police, une ordonnance de placement provisoire ou une évaluation en urgence si l'enfant est en danger avéré ; demander une évaluation par les services de protection de l'enfance si la situation est moins pressante.

Mais, pour un tiers des IP, les informations ont besoin d'être étayées avant de déterminer la suite à leur donner. C'est là qu'apparaît la deuxième tâche de la Crip : les évaluations de premier niveau. Effectuées par l'équipe technique, composée d'anciens professionnels de terrain tous expérimentés, elles consistent en un premier filtre, à coups d'appels aux partenaires. « L'objectif est d'approfondir pour avoir la vision la plus globale possible de la situation avant de faire nos préconisations. Comme une petite enquête », résume Aurélie Roncin, avant de décrocher son téléphone. La travailleuse sociale répond au CAMSP (centre d'action médico-sociale précoce) qu'elle a tenté de joindre pour « creuser » l'histoire de la petite Selma (le prénom a été modifié). Et cherche à connaître le temps qui s'est écoulé avant que la mère du bébé, atteinte d'addictions sévères pendant sa grossesse, contacte ce service de détection de retards de développement chez les 0-6 ans auquel elle a été adressée. Entre-temps, la tante de Selma l'a conduite à l'hôpital pour montrer ses hématomes, déclenchant une IP de la part de l'établissement. Aurélie Roncin a déjà approché trois autres structures. En quatre mois, l'éduc' a clôturé 73 IP. Et en garde en permanence une quarantaine « en file active ».

## Sensibiliser les partenaires

Troisième mission, la sensibilisation des partenaires. Assistante sociale de formation, Katia Brugère s'attache régulièrement « à former au repérage des signaux d'alerte à partir du comportement des enfants ou à la rédaction d'une IP. Bref, de la pédagogie et beaucoup de répétition ! » D'un côté, il faut inciter ces assistantes sociales scolaires en retrait « par peur des représailles parentales et des conséquences d'une IP », ou ces puéricultrices « tiraillées entre le repérage des signaux et le soutien à la parentalité » à se lancer. « Il faut déconstruire le cliché ASE = placement », note-t-elle. De l'autre, freiner les professionnels de crèche qui déclenchent l'alerte au moindre symptôme d'énurésie, ou les chefs d'établissements qui ressortent « des IP "parapluie" de fonds de tiroirs à la veille des vacances pour se couvrir et laisser une trace, alors que l'enfant est déjà suivi ou que ces parents sont mobilisés ». « Quand plusieurs partenaires sont déjà engagés, il est bien plus rapide et efficace de les mettre en lien au sein des réunions pluridisciplinaires prévues par le département », se désespère-t-elle.

Enfin, depuis un an, la Crip s'est dotée d'une cellule d'évaluation maison. Deux assistantes sociales, une éducatrice spécialisée et une éducatrice de jeunes enfants expérimentées interviennent en renfort, pour réduire les retards pris par les services départementaux. Un sac à dos bien rempli sur les épaules, Elodie Vignocan revient justement de deux rendez-vous ce matin. « On en fait jusqu'à quatre par jour, précise l'assistante sociale. Mais on essaie de rentrer ici le midi pour avoir un sas : on échange notamment en cas d'entretien particulièrement difficile. Comme nous intervenons sur les IP en attente depuis longtemps, nous sommes face à des situations particulièrement dégradées, des parcours de vie complexes et des enfants qui ont vécu des choses incroyables. »

## Des situations complexes

En premier lieu desquels l'explosion des violences conjugales, des conflits parentaux et de la surexposition aux écrans drainant dans leur sillage des troubles du comportement sévères. Des cas pour lesquels leurs binômes du département, généralement moins expérimentés, se reposent sur ces spécialistes. « La formation de base des travailleurs sociaux n'aborde quasiment pas la protection de l'enfance. Beaucoup appréhendent l'entretien avec l'enfant, assure Noémie Briquet, éducatrice spécialisée. Nombreux sont ceux aussi qui préfèrent nous laisser prendre en main les conclusions écrites après l'enquête. »

D'autant qu'ici aussi, l'accumulation fait loi. Parce qu'en moyenne, les professionnelles sont chargées de 20 évaluations, dont cinq en urgence. Que croiser leurs agendas avec ceux de professionnels chargés d'autres missions relève de l'exploit. Et que les trois rendez-vous imposés par le département sont rarement suffisants pour rencontrer les familles. Difficile dans ces conditions de respecter les délais imposés par la loi. « Même si nous y parvenons, le point épineux reste la suite, ironise Elodie. Entre le manque de moyens de l'ASE et l'absence régulière de retour de la part des services judiciaires, nous avons intérêt à être résistantes à la frustration ! »

**« On a plutôt tendance à sous-évaluer le danger »**

Ancienne vice-présidente du CNPE (Conseil national de la protection de l'enfance), Michèle Créoff est une juriste spécialisée en protection de l'enfance. La vice-présidente de l'association Union pour l'enfance décrypte l'évolution des informations préoccupantes.

*Michèle Créoff est co-auteurice, avec Françoise Laborde, des « Indésirables. Enfants maltraités : les oubliés de la République », ouvrage paru en 2021 (éd. Michalon).*

Les informations préoccupantes sont-elles en hausse ?

Lorsque j'étais vice-présidente du CNPE, l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) disposait des chiffres nationaux. Tous les départements connaissent leur nombre d'informations préoccupantes (IP) parce qu'ils y sont obligés pour tenir leur budget. Si on a envie de savoir, on y arrive. Donc, pourquoi n'a-t-on pas envie de savoir ? Peut-être parce que, dès lors que l'on sait, on devient responsable. En matière d'action publique, quand on ne compte pas, cela ne compte pas. Tant qu'on ne se dotera pas de statistiques objectives, on n'arrivera pas à piloter la protection de l'enfance au niveau national. Malgré la faiblesse des connaissances statistiques, nous savons que nous sommes face à une tendance exponentielle de fond. Selon les Crips (cellules de recueil des informations préoccupantes), les IP sont en hausse. Par exemple, le Val-de-Marne que j'ai bien connu recense près de 4 000 IP, contre 3 000 il y a cinq ans. Les appels au 119 [*numéro national pour la prévention et la protection des enfants en danger ou en risque de l'être, ndlr*] augmentent aussi de façon significative.

Tous les professionnels sont-ils suffisamment aguerris pour analyser les signaux constitutifs de situations alarmantes ?

Les professionnels qui travaillent dans les lieux où l'on peut repérer des enfants en danger – Education nationale, centres sportifs ou de loisirs – sont le plus souvent mal formés à détecter. Pour eux, une sensibilisation au repérage des signes cliniques suffirait. Pour ceux qui évaluent les informations préoccupantes reçues, c'est autre chose. Une formation qui débouche sur une vraie technicité est nécessaire. Lorsque j'étais sa vice-présidente, le CNPE avait demandé un référentiel national afin que toutes les possibles situations de danger soient examinées avec le même outil, de façon à ce que l'on objective l'évaluation et que l'on aboutisse à une égalité des chances. Depuis la loi « Taquet », le référentiel de la Haute Autorité de santé (HAS) a été désigné comme source unique de qualification. C'est un outil extrêmement pertinent et complet, mais qui suppose une expertise pour s'en servir<sup>(1)</sup>.

Les disparités semblent fortes d'un département à l'autre...

Bien évidemment, les départements peu peuplés, qui ont peu d'IP à traiter et un personnel en protection de l'enfance réduit, risquent de ne pas avoir la technicité suffisante pour une évaluation pertinente. Mais je ne pense pas que la question du manque de personnel soit la première cause des difficultés pour traiter les IP. A un moment donné, il faut atterrir : présentée comme une panacée, la décentralisation de la protection de l'enfance, qui met en jeu des structures territoriales sans ingénieries suffisantes, est une aberration. Plus les politiques sont complexes, plus il faut de technicité, de pilotes qui aient les capacités d'agir.

Tous les départements se forment-ils pour améliorer leur expertise ?

Pour former les personnels au référentiel de la HAS, je suis intervenue dans plusieurs départements. D'autres, qui se sont déjà formés au référentiel Esoppe du Creai Auvergne-Rhône-Alpes, majoritairement utilisé auparavant, considèrent que c'est suffisant et n'ont pas

envie de remettre au pot. Tout se met donc en place à une lenteur incroyable. Je rappelle régulièrement à mes collègues départementaux d'être prudents. Depuis la parution du décret le 31 décembre 2022 [relatif au référentiel de la HAS, ndlr], toute évaluation de danger qui se fait sans être rattachée au référentiel actuel est une évaluation illégale, que parents ou enfants pourraient contester devant la justice. Pour autant, il ne s'agit pas de mobiliser tout le monde. Je préconise plutôt que les départements se dotent d'une équipe qui se consacre à l'évaluation, rattachée à chaque Crip. Au lieu de former 500 travailleurs sociaux par département, on en formerait 80 qui seraient hyper compétents et construiraient des réseaux efficaces avec des partenaires.

Quelles sont les lacunes des personnels que vous formez ?

Une étude qualitative a été réalisée par l'ONPE en 2013 pour savoir comment les travailleurs sociaux évaluaient les maltraitances et négligences. Les lacunes recensées à l'époque sont celles que je retrouve au cours de mes formations. C'est long de changer les cultures professionnelles collectives. On remarque deux principaux écueils :

→ La première difficulté, redoutable pour les collègues, est de caractériser le danger. Souvent, le travailleur social décrit le contexte familial, se perd dans les détails de la maladie mentale de madame, de l'alcoolisme de monsieur, et a du mal à se centrer sur l'enfant. C'est-à-dire à effectuer une évaluation dynamique qui part de l'observation du mineur, de ses besoins fondamentaux, notamment son méta-besoin de sécurité, pour savoir s'ils sont satisfaits, et quel impact cela peut avoir sur son développement actuel ou à venir. Or, à part les éducateurs de jeunes enfants, les travailleurs sociaux sont peu formés à l'observation de l'enfant ou aux interactions enfant-parent, et n'ont jamais entendu parler des besoins fondamentaux. On leur a appris à créer une alliance avec les parents, et donc à les croire sur parole, pas à investiguer de façon neutre et objective. Résultat, on envoie ces collègues en mission comme on enverrait des soldats au front, sans munitions ni casque. Sans rien dans leur boîte à outils, alors qu'elle existe bel et bien.

→ Le deuxième écueil est de savoir identifier les comportements parentaux en faisant la différence entre compétence et capacité. Un parent incompetent est confronté à un problème de savoir, d'expérience. On peut donc mettre en place des étayages éducatifs pour lui apporter la connaissance et lui faire prendre conscience des dysfonctionnements. Un parent incapable est confronté à une question de pouvoir : ce n'est pas qu'il n'a pas envie, c'est qu'il n'est pas en capacité de, que ce soit en raison d'une maladie mentale, d'addictions sévères ou de certains handicaps intellectuels, configurations parentales que l'on retrouve le plus dans les maltraitances et les négligences graves.

Arrêtons de nous raconter des histoires : caractériser la posture parentale, et donc déterminer si on peut travailler, et comment, avec les parents pour mettre fin au danger ou si c'est impossible à court terme, est l'autre pied de l'évaluation. Car la temporalité de l'enfant et celle des parents sont différentes : l'enfant a besoin que cela aille vite, parce que son enfance et son développement neuronal s'effectuent sur un temps court.

Cet état de fait n'entraîne-t-il pas des déclenchements d'IP sans que la situation le mérite ? Toutes les alertes vous paraissent-elles justifiées ?

Selon les Crips, on peut estimer entre 10 % et 20 % les IP qui ne mènent à rien après analyse. Donc, majoritairement, les IP reçues sont bien ciblées et débouchent sur des informations préoccupantes qualifiées. L'IP n'est rien qu'un signal d'alerte qui va entraîner un processus

d'évaluation. Penser que les IP sont déclenchées de façon excessive vient souvent du fait qu'on associe trop souvent les mesures de la protection de l'enfance à des sanctions, où toute saisine des services aboutirait à un placement. Mais les travailleurs sociaux sont aussi là pour soutenir les enfants, en proposant d'abord des solutions d'accompagnement à leur famille. Quand on échange avec les départements, on considère qu'environ 30 % des IP constituent des informations récurrentes, c'est-à-dire qu'elles font suite à deux IP précédentes. Alors je veux bien croire que certains aient des états d'âme à l'idée que l'on envoie trop d'IP, mais, en réalité, on a plutôt tendance à sous-évaluer le danger. N'oublions pas que s'il y a des erreurs réparables, d'autres ne le sont pas. Selon un rapport des inspections générales, 46 % des situations d'infanticide étaient connues des services sociaux ou judiciaires.

#### Notes

(1) Lire le dossier juridique « *Evaluation de l'enfance en danger* » dans les ASH n° 3298 du 10-03-23, p. 14.